

L'an deux mille vingt, le jeudi 4 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 28 mai 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 22

- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis

à l'obligation de transmission

au Représentant de l'Etat :

20_2020

Etaient présents (22) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Michael DELATTRE, Jean-Philippe MICHEL, Marie-Claire DELAIRE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (1) : Romain POLLART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS

Absents (0) :

La commune est représentée au sein du conseil d'administration du collège, conformément à l'article R 421-14 du code de l'éducation.

OBJET :

- Désignation des délégués au sein du conseil d'administration du collège

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants au sein du conseil d'administration du collège.

Sont proposés :

- Titulaires : Fanny RICHARD, Valérie MAHIEU.
- Suppléants : Sandrine MERCIER, Virginie SOIGNEUX

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De désigner les membres précités au sein du conseil d'administration du collège

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.